CNEA 10 février 2015
Déclaration intersyndicale FSU - FO - CGT
Rénovation du CAP Agricole

La DGER présente aujourd'hui, pour avis du CNEA, les projets de référentiel des CAP Agricoles "Agriculture des régions chaudes", "Lad Cavalier d'entrainement", "Opérateur en Industrie Agro-alimentaire" et "métiers de l'agriculture".

La FSU, FO et le CGT, représentant les personnels de l'enseignement agricole public, expriment leur colère et leur incompréhension face aux textes sur lesquels vous nous demandez de nous prononcer aujourd'hui et dénoncent les conditions du dialogue, ou plus exactement l'absence de dialogue, sur cette rénovation du CAPA.

Avant de nous exprimer sur le fond nous tenons d'abord à souligner notre représentativité, confirmée lors des élections professionnels du 4 décembre dernier. Portées par 75 % des votes des personnels d'enseignement et d'éducation (c'est à dire ceux qui devront mettre en œuvre cette réforme), nos organisations syndicales ont une forte légitimité à s'exprimer sur cette rénovation du CAPA et doivent être entendues.
Si nous ajoutons a cela la position que nous partageons avec nos camarades représentants les personnels de l'enseignement privé (eux aussi largement majoritaires et renforcés au mois de décembre) sur la question de l'évaluation, c'est près de 90 % des personnels enseignants qui demandent une évolution de ces projets d'arrêtés.

Malheureusement nous le redisons ce n'est pas le cas pour l'instant. Pourtant nous vous rappelons qu'au delà du dialogue normal au travers des différentes instances, des négociations particulières devaient s'engager entre la DGER et les organisations syndicales représentants les personnels conformément à la demande du ministre faite le 27 octobre 2014.

Pour notre part nous avons porté ce dialogue jusqu'au bout mais nous constatons à l'occasion de cette dernière instance que ce dialogue n'a été qu'a sens unique empêchant une réelle évolution des textes.

Pourtant nous portons au débat depuis plusieurs mois des éléments qui auraient du les faire évoluer dans l'intérêt des élèves et des apprentis. Si quelques éléments vont dans le bon sens (1 heure de Langue vivante par exemple) pour le reste on peut s'étonner des choix qui sont proposés dans ce nouveau référentiel et qui ne favoriseront pas les élèves et apprentis les plus en difficulté.

Ce nouveau CAPA s'inscrit dans la rénovation de la voie professionnelle avec deux objectifs : l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude pour ceux qui le souhaitent et le peuvent.
Mais dans la présentation de ce projet de référentiel nous dénonçons d'abord un problème de fond. En effet les contenus sont très utilitaristes et répondent peut être à une commande des professionnels mais certainement pas à la possibilité de poursuite d'études. Les horaires très faible pour certaines matières comme par exemple la biologie / écologie ou la physique / chimie vont dans le même sens : une demi heure hebdomadaire alors que l'on veut mettre en avant l'agroécologie cela semble contradictoire.

Nous redisons notre opposition ferme aux propositions d'évolutions du référentiel CAPA sur les points concernant les modalités d'évaluation, le nombre aléatoire de semaines de stages, le développement des heures non affectées et l'absence de prise en compte de la formation des élèves à la sécurité avant le départ en stage.

Sur les modalités d'évaluation des élèves, nous soulignons d'abord l'incohérence qu'il y a à annoncer un débat général dans quelques mois sur ce thème et de refuser que le CAPA entre dans cette réflexion nationale. Nous continuons à affirmer que ce débat est nécessaire pour permettre de discuter de toutes les modalités d'évaluation niveau par niveau.
« *Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.* » (cette phrase suivi du tableau des épreuves donne une répartition de 80 % de CCF et 20 % d'épreuve ponctuelle terminale).
Nous restons opposés à un passage du CCF à 80 % dans la validation des diplômes.
Nous rappelons encore que lors des différentes réunions des Commissions Nationales Spécialisées (CNS), des représentants de la profession ont exprimé une grande inquiétude voire un mécontentement face à l'abandon de véritables épreuves terminales et nationales notamment pour les parties professionnelles et techniques.
Par exemple, alors qu'il est clairement annoncé que l'évaluation se fait dans une logique capacitaire à partir de situation contextualisée, il est difficile de comprendre pour eux (comme pour nous) que l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 soit une simple épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur des fiches d'activité.
Nos trois organisations syndicales contestent la volonté de la DGER de passer en force à 80 % la part des CCF dans le diplôme du CAPA et demandent une mise à plat de l'évaluation à partir de laquelle pourront être prises les décisions pour la rénovation du CAPA qui engagera le ministère sur plusieurs années.

Sur les six semaines de stage supplémentaires possibles au-delà des 12 semaines inscrites normalement dans le référentiel, nos trois organisations s'interrogent sur la capacité réelle des établissements à les mettre en œuvre.
« *Les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 6 semaine(s) supplémentaire(s) de stage en exploitation ou entreprise, prises sur la scolarité.* ».
Ce nombre de semaines est trop élevé car 6 semaines prises sur la scolarité représentent plus de 15 % du temps pris sur le temps de présence des élèves en milieu scolaire. Elles ne peuvent donc aboutir qu'à un décrochage du jeune par rapport à la progression pédagogique. Ces semaines supplémentaires ne feraient ainsi qu'écarter certains jeunes dès la fin du CAPA de la formation initiale avec un retour ultérieur en formation continue très complexe.
De plus nous nous interrogeons pour savoir sur quels critères les élèves pourraient être orientés vers ces stages supplémentaires.

Sur la non affectation disciplinaire de 5 heures, nos trois organisations refusent avec force, cette mesure présentée comme une nouvelle modalité d'individualisation. «*L'enseignement obligatoire, pour les scolaires, comporte 290 heures équivalant 5 heures hebdomadaires non affectées à des disciplines dans la grille horaire.* »
Ce non fléchage ne cherche qu'à réduire les ETP d'enseignants. En prélevant respectivement 2 heures sur les disciplines générales et 3 heures sur les disciplines professionnelles, cela permet de réduire d'autant le volume horaire des chaires et donc les ETP. C'est inacceptable.
De plus cette proposition renvoie aux équipes pédagogiques le partage de ces heures non affectées ce qui causera de nombreuses tensions au sein des établissements.

Sur la préparation des élèves au départ en stage et la formation à la sécurité, nous dénonçons le peu d'ambition dans le projet de référentiel sur ces questions. Nous constatons une différence importante de traitement de cette question entre ce niveau 5 et les niveaux 4 et 3. Par exemple ici il n'est jamais fait allusion à une formation au secourisme contrairement au Bac Pro … un comble pour des jeunes que l'on veut envoyer davantage en entreprises. Nous rappelons notre attachement au renforcement des conditions de sécurité lors de l'accueil d'élèves en stage qui passe évidemment par une préparation de ces jeunes stagiaires car la préparation à la sécurité des élèves et apprentis, avant leur première période en entreprise, est un enjeu majeur.

Pour des garanties dans l'équité de la formation initiale par apprentissage rien n'est prévu. Nous déplorons une fois de plus l'absence de grilles horaires, pour les formations par apprentissage.
De plus nous regrettons pour la formation initiale par apprentissage l'absence d'éléments réglementaires et de recommandations pédagogiques qui garantiraient l'équité dans la formation entre les centres et les régions.

Sur l'ensemble de ces points des évolutions majeures auraient du permettre de donner une réelle ambition au projet de référentiel CAPA pour que ce diplôme de niveau V ait à la fois une vocation d'insertion professionnelle et de poursuite d'études vers un diplôme de niveau IV. Très clairement il n'y a donc eu aucune évolution réelle de ces référentiels (sinon à la marge) depuis les premières présentations sur des points pourtant essentiels.

Le CAPA, avec 88,2 % de nouveaux diplômés sur l'ensemble des filières en 2014, a le meilleur taux de réussite dans les diplômes agricoles (hormis le BEPA). Si nous pensons que des évolutions de ce diplôme étaient nécessaire pour autant dans ce contexte il n'y avait aucune urgence à une rénovation et celle-ci aurait pu être reculée d'un an comme nous vous l'avions demandé il y a encore quelques semaines.

La FSU, FO et la CGT voteront contre ces textes.

Paris le 10 février 2015